

Décision N° CC-DEC-2023-021

27 septembre 2023

**OBJET : MARCHÉ FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN POUR LES ÉCOLES PUBLIQUES MATERNELLES, ÉLÉMENTAIRES, CANTINES, MAISON DE SERVICES, POLE DE SANTÉ, GYMNASES, RPE, LOCAUX ADOS, CENTRE D'HERBERGEMENT ET CENTRE AQUATIQUE**

Vu la délibération n° CC DEL-2020-082, en date du 24 septembre 2020, portant délégation du Conseil Communautaire vers le Président,

Dans le cadre du marché de fourniture de produits d'entretien pour les écoles publiques maternelles, élémentaires, cantines, maison de services, pôle de santé, gymnases, RPE, locaux ados, centre d'hébergement et centre aquatique,

Vu la proposition de la Commission consultative réunie le 12 septembre 2023,

Le Président de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

- d'attribuer le marché à l'entreprise HYGIAL OUEST OBYO pour le lot unique.
- de signer le marché correspondant.
- Sachant que l'offre retenue (après acceptation du BPU) est la suivante :  
Groupe 1 : 28 409.89 € HT  
Groupe 2 : 17 949.69 € HT  
Groupe 3 : 3 077.78 € HT  
Groupe 4 : 1 458.95 € HT  
Soit un total de 50 896.31 € HT/an
- Le marché est à compter du 19 octobre 2023 pour une durée d'un an reconductible 1 fois.

ARTICLE 2 :

De communiquer cette décision au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion.

Certifiée exécutoire après transmission à  
la Préfecture de CAEN et publication par  
voie d'affichage

Pour extrait certifié conforme  
le Président

Jacky LEHUGEUR



Le Président



Le Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200066710-20230927-DEC-2023-021-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Publication : 03/10/2023